

11. PROTOCOLES DES ÉPREUVES EN MILIEU NATUREL DU MONITEUR CLUB (MC)

11.1 PRÉREQUIS

- Être âgé de 18 ans au moins.
- Être membre d'un club affilié à la Lifras ayant statut d'école.
- Être détenteur du brevet Assistant Moniteur Lifras.
- Être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la plongée et d'un électrocardiogramme à l'effort (ECG), tous deux en ordre de validité.
- Être en possession du Certificat Fédéral de Premier Secours (CFPS) en ordre de recyclage.
- Être en possession de la spécialité Plongée Profonde à l'Air.
- Savoir parler, lire et écrire correctement le français (ou l'allemand – pour la communauté germanophone).

11.2 ORDRE DES ÉPREUVES THÉORIQUES ET PRATIQUES

Le candidat doit présenter les épreuves en « Milieu Naturel » avant l'évaluation des connaissances théoriques et des compétences pratiques en « Piscine ».

11.3 ÉPREUVES EN « MILIEU NATUREL »

11.3.1 ORGANISATION D'UNE PLONGÉE-CLUB COMPRENANT AU MOINS SIX PALANQUÉES : MN+MF

MC. OP

Cette épreuve s'effectue en « Milieu Naturel ». Le contrôle doit se faire soit par deux Moniteurs Nationaux, soit par un Moniteur National et un Moniteur Fédéral. Le candidat doit faire partie d'une de ces palanquées.

Le candidat doit prendre en charge :

- La vérification des carnets de certification des plongeurs.
- La formation des palanquées, en fonction des règles Lifras.
- La mise en place et l'organisation de la sécurité.
- Le briefing aux chefs de palanquée.

Note impérative pour les moniteurs : La plongée se déroule normalement, pas de simulation d'incident.

11.3.2 PLONGÉE À 40 M AVEC UN ÉLÈVE QUI Y DESCEND POUR LA PREMIÈRE FOIS ET GÉRER UN INCIDENT : MF/R

Cette épreuve a été déplacée vers l'AM/PPA. C'est en effet eux qui peuvent, depuis début 2020, encadrer les plongeurs 2 à 40 mètres.*

11.3.3 SAUVETAGE D'UN PLONGEUR EN DIFFICULTÉ DE 40 M À 15 M : MF/R MC.RS

Cette épreuve s'effectue dans « Nos Eaux ». Le descriptif complet de la remontée se trouve dans le point « TECHNIQUES » ci-avant.

Protocole particulier de l'épreuve :

- *Candidat et moniteur doivent exécuter cette épreuve en combinaison humide ou semi-humide.*
- *Le candidat doit s'équilibrer à 40 m, tandis que le moniteur s'équilibre pour la profondeur de 15 m.*
- *Candidat et moniteur descendent à 40 m. Le moniteur montre le signe OK, l'épreuve commence lorsque le sauveteur a répondu OK.*
- *Le moniteur se place en position couchée sur le fond.*
- *Le candidat simule le largage du système de lestage de la victime.*
- *Prend la victime par une prise de sauvetage.*
- *Remonte rapidement la victime jusqu'à 15 m en maintenant sa tête droite ou en légère extension, avec l'embout en bouche :*
 - ✓ *Sans aide de la victime.*
 - ✓ *Sans rajouter de gaz dans les systèmes de stabilisation.*
 - ✓ *En suivant la trajectoire la plus verticale possible.*
 - ✓ *En veillant à éviter les obstacles.*
 - ✓ *Avec arrêt et stabilisation à 15 m.*
- *Au besoin, la palanquée attend à cette profondeur l'expiration du temps qu'elle aurait dû mettre pour atteindre ce niveau si elle était remontée à la vitesse prescrite.*
- *Une fois l'épreuve terminée, le candidat veille, avant de lâcher la victime, à ce que les systèmes de stabilisation soient vides ou équilibrés. Ensuite, chaque plongeur s'équilibre à sa convenance.*

En cas d'abandon en cours de remontée, le moniteur reprend le contrôle de son propre équipement et la direction de la palanquée. L'épreuve s'arrête au signal du moniteur.

LES CRITÈRES PRINCIPAUX DE RÉUSSITE SONT :

- *Ne pas redescendre.*
- *Verticalité de la remontée.*
- *Arrêt de la remontée, suite au signal du moniteur, aux alentours de 15 m avec une stabilisation effective tolérée entre 13 et 17 mètres.*

Rappels du chapitre Généralités :

- Cette épreuve doit se dérouler en tout début de plongée.
- Après l'épreuve, la plongée ne peut dépasser 15 m.
- La plongée doit s'inscrire dans la courbe de non-palier et se terminer par un palier de sécurité.
- Un seul essai est autorisé par jour.
- La successive est autorisée (intervalle minimum : 3h).

11.3.4 DEUX DIRECTIONS D'UN BAPTÊME DE PLONGÉE : MF

MC.DB1

Cette épreuve s'effectue en « Milieu Naturel ».

MC.DB2

Protocole particulier de l'épreuve :

- La palanquée est composée, soit :
 - ✓ De deux plongeurs : le candidat et le moniteur vérificateur qui joue le rôle de l'élève.
 - ✓ De trois plongeurs : le candidat, le moniteur et un plongeur non breveté. Le candidat devra s'occuper du plongeur non breveté mais le moniteur se tiendra prêt à intervenir et à reprendre en main la direction de palanquée au moindre problème mettant en péril la sécurité.
- La plongée se déroule dans la courbe de plongée sans palier.
- La plongée se déroulera en fonction des conditions et des capacités de l'élève, sans toutefois dépasser 15 m.

L'accent sera mis sur :

- Les directives, les conseils et la mise en confiance de l'élève lors du briefing.
- La description de l'itinéraire sous l'eau.
- L'aide à l'équipement.
- Les consignes de sécurité.
- Le suivi sous eau : déplacement horizontal et surtout vertical.
- L'observation des difficultés physiques (équilibre, froid, essoufflement, lestage, plaquage de masque...) et de l'attitude du candidat (craintes de la profondeur, du noir, intervention, aisance et manipulation du matériel...).
- L'intérêt et l'observation du site parcouru.
- Le débriefing à l'initiative du candidat (conseils pour les plongées futures).

La successive est autorisée.

Note impérative pour les moniteurs : La plongée se déroule normalement, ni simulation d'incident, ni épreuve.

11.3.5 TROIS PLONGÉES DE FORMATION À L'ÉVALUATION DES ÉPREUVES : MN+MF/R

MC. P1

Cette épreuve s'effectue dans « Nos Eaux » et suivant une fiche pédagogique de formation/évaluation diffusée en temps utile au candidat.

MC. P2

MC. P3